

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/131 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A L'IRRIGATION DU PLATEAU DE CAURIA ET DES VALLEES DE TIZZANO ET DE GROSSA

SEANCE DU 27 MAI 2011

L'An deux mille onze et le vingt-sept mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BIANCARELLI Viviane à M. STEFANI Michel
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
M. FEDERICI Balthazar à Mme VALENTINI Marie-Hélène
M. FRANCISCI Marcel à M. PANUNZI Jean-Jacques
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme GUERRINI Christine
Mme NATALI Anne-Marie à M. de ROCCA SERRA Camille
M. ORSUCCI Jean-Charles à Mme BARTOLI Marie-France
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne
Mme RUGGERI Nathalie à M. SANTINI Ange
M. SIMEONI Gilles à Mme LACAVE Mattea

M. SINDALI Antoine à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. SUZZONI Etienne à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 56,
- VU** la motion déposée par M. Jean-Jacques PANUNZI au nom du groupe « Rassembler pour la Corse », à laquelle s'associe M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** amendement en séance publique,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE, à l'unanimité, la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** l'important déficit en équipement d'irrigation en eau agricole du territoire Sartenais tant dans sa partie Nord (Cauria, Tizzano, Grossa, Giuncheto) que dans sa partie Sud (plateau de Serragia),

CONSIDERANT l'absence de dispositif d'irrigation alimentant en eau brute le plateau de Cauria et les vallées de Tizzano et de Grossa, dont la création était pourtant liée à la construction du barrage de l'Ortolo achevée en 1997,

CONSIDERANT qu'une étude technique et financière, réalisée en 2001 par les services de l'ODARC et de la Chambre d'Agriculture de la Corse-du-Sud, a conclu à la possibilité d'irriguer, à partir du barrage de l'Ortolo, au moins 800 hectares de terres agricoles situées notamment sur le plateau de Cauria,

CONSIDERANT que cette même étude faisait valoir « l'âge moyen peu élevé des agriculteurs, le fort taux de mécanisation et la

superficie des exploitations souvent constituées en unité foncière unique» et concluait à la viabilité de l'opération,

CONSIDERANT par ailleurs que les graves difficultés d'irrigation en eau brute du plateau de Cauria mettent chaque jour davantage en péril la pérennité des exploitations agricoles, obligées de recourir à l'eau potable du réseau urbain pour assurer notamment la survie du nombreux bétail présent sur le territoire,

CONSIDERANT le déficit d'investissement considérable qui en résulte compte tenu du prix élevé du m³ d'eau potable,

CONSIDERANT que la microrégion du plateau de Cauria et de la vallée de Tizzano ont à pâtir depuis toujours d'une absence chronique de dispositif d'irrigation élaboré permettant de disposer de la ressource hydrique nécessaire pour diversifier l'activité agricole,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE que soit décidée au plus tôt la réalisation du projet structurant d'irrigation en eau brute du plateau de Cauria, puis celle des vallées de Tizzano et de Grossa, à partir du barrage de l'Ortolo.

SOUHAITE élargir ce type d'opérations aux régions de Balagne, de la Gravona et du Nebbiu selon un phasage pluriannuel approprié ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 mai 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI